Je voulais qu'il revienne au moins à la charge auprès du Gouvernement en lui faisant savoir qu'il voulait que quelque chose fût fait au sujet des allocations aux anciens combattants. J'ai pensé que le seul moyen d'y arriver, dans les circonstances, était d'amener le président, c'est celui qu'il faut convaincre en premier lieu, à mentionner dans son rapport et la Loi sur les allocations aux anciens combattants et les marins du commerce. C'est ce que nous avons fait. La mention a été insérée et si le rapport est soumis à la Chambre, il y aura au moins matière à renvoi au lieu d'un simple rejet de motion.

M. Brooks: Tout se passe comme en 1952.

M. GILLIS: C'est tout ce que nous pouvons faire. En cette matière, notre Comité n'a pas le dernier mot. Chose malheureuse, le Gouvernement avait déjà pris une décision au sujet de la Loi sur les allocations aux anciens combattants avant que celle-ci nous fût présentée. Le cabinet a pris une décision; or le cabinet c'est le Gouvernement.

M. Brooks: Il arrive que le Gouvernement change d'avis.

M. GILLIS: Toutefois, ce n'est pas la manière de s'y prendre, je pense, pour le faire changer d'avis. Ce que je crains, en tant que membre du Comité, c'est que nous luttions pour un comité des affaires des anciens combattants qui deviendra une sorte de comité permanent étudiant de semaine en semaine et tout le temps que durera la session la législation relative aux anciens combattants. Tous les membres du Comité sont d'anciens combattants dont l'attitude à l'égard des problèmes intéressant les anciens combattants ne fait aucun doute en mon esprit, mais j'aimerais me montrer équitable envers les députés ministériels. Nous les mettons sur la sellette; pouvons-nous raisonnablement supposer, en nous mettant à leur place M. Dinsdale et moi-même, que le premier ministre et le cabinet ayant déjà pris une décision en la matière et la Chambre ayant déjà par deux fois déclaré son opposition, que ces gens iront trouver les membres du gouvernement et l'Orateur de la Chambre pour leur dire en somme ceci: "Quelles que soient vos décisions et vos opinions, nous sommes d'avis que vous devriez faire ceci ou cela"? Cela ne serait pas raisonnable. Je ne tiens pas à ce que notre Comité serve uniquement de caisse de résonance; il n'en a jamais été ainsi. Notre Comité a été très utile au cours de la présente session. Nous avons soumis de nombreuses modifications sur lesquelles le Gouvernement s'est ensuite prononcé. Des changements ont été effectués parce que notre Comité, après les avoir analysés, en avait ensuite recommandé l'adoption. Sans un comité de ce genre, combien de modification les comités permanents ordinaires réussiraientils à faire insérer dans les lois? Pas beaucoup. Grâce à notre Comité, et même à cette recommandation formulée en 1952, on a obtenu des résultats. La centrale de la Légion dont je fais partie compte 24 succursales. Je faisais partie de l'organismes des anciens combattants avant même qu'il existât une Légion et i'en suis toujours membre.

M. Nesbitt: Puis-je poser une question?

M. Gills: Un moment. On a fait quelque chose à ce sujet. Ce qui clochait depuis des années dans les allocations aux anciens combattants, c'était le niveau des gains autorisés. Des directives ont été émises après que notre Comité eut fait sa recommandation; ses directives portaient, je pense, le numéro 701. Les membres du Comité en ont reçu des exemplaires et ont pu constater que des changements très importants avaient été apportés en ce qui concerne les gains autorisés. Or, je suis bien persuadé que ces résultats sont attribuables à l'étude approfondie des gains occasionnels faite en 1952 par notre Comité, car c'est sur ce point que nous avons insisté. Nos recommandations ont donné des résultats. Il me serait facile de combattre le président et d'appuyer M. Brooks, mais si nous voulons qu'à l'avenir notre Comité ait quelque valeur nous